

RENOVATION CAP Petite Enfance

CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

La rénovation du CAP Petite enfance



- Le contexte de la rénovation
- Les objectifs de la rénovation
- L'orientation générale de la réforme
- La finalité du diplôme
- Les dénominations professionnelles
- Le RAP
- Le référentiel de certification
- Le PRAP
- Le règlement d'examen
- Les épreuves professionnelles
- Les PFMP
- Les points de vigilance pour la mise en œuvre de la réforme

Le contexte de la rénovation : *Les chiffres clé du secteur*



Les modes d'accueil

- 4,8 millions d'enfants de moins de 6 ans dont **2,3** millions d'enfants de moins de 3 ans
- **56,1%** bénéficient d'un mode d'accueil formel (crèche, assistant maternel, préscolarisation, garde à domicile)
- 429 100 places d'accueil collectif et environ **1 million** d'enfants accueillis dans près de **13 700** établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- **990 900** places d'accueil chez les assistants maternels
- 1 230 maisons d'assistants maternels
- **41 400** enfants de moins de 3 ans gardés par un(e) salarié(e) à domicile

Le contexte de la rénovation : *Les chiffres clé du secteur*



Les professionnels

- 13 759 infirmiers puériculteurs
- 20 000 éducateurs de jeunes enfants
- 60 000 auxiliaires de puériculture dont environ 40 000 travaillent en EAJE
- 143 850 salariés dans les EAJE dont environ 18% sont titulaires du CAP PE soit **24 000 personnes**
- **60 000** agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
- **321 000** assistants maternels
- **105 000** auxiliaires parentaux

Le contexte de la rénovation : *La note d'opportunité de la DGCS proposant la rénovation du CAP Petite enfance*



- Des perspectives de recrutement importantes
- Une formation insuffisante des professionnels de l'accueil individuel qui représentent deux fois plus de place que les EAJE.
- Un cloisonnement des diplômes de la petite enfance
- Des difficultés d'insertion pour les titulaires du CAP PE

Le contexte de la rénovation : *Le plan d'action de la petite enfance et la formation des professionnels*



Enjeu : Donner une nouvelle impulsion à l'ensemble du secteur de l'accueil du jeune enfant, caractérisé par son extrême diversité, en refondant l'identité des professionnels autour de valeurs et d'actions communes.

Un plan nourri par le rapport de Sylviane GIAMPINO, remis en mai 2016, sur l'adaptation des modes d'accueil et de la formation des professionnels de la petite enfance aux besoins de l'enfant.

Le contexte de la rénovation : *Le plan d'action de la petite enfance et la formation des professionnels*



16 axes directeurs qui s'inscrivent dans trois grands objectifs

- Définir un cadre commun à l'accueil des jeunes enfants
- Promouvoir le développement d'un accueil de qualité, ouvert, réflexif, pluridisciplinaire et sans stéréotypes
- Permettre une formation des professionnels mieux adaptée aux enjeux de notre société

Les objectifs de la rénovation



- Positionner le CAP AEPE comme premier niveau de qualification de la filière petite enfance
- Rendre les titulaires de ce diplôme plus employables dans les 3 secteurs : accueil collectif, école maternelle, accueil individuel ;
- Faciliter la mise en place de passerelles avec d'autres diplômes ;
- Adapter le diplôme et ses modalités d'acquisition à tout public

L'orientation générale de la rénovation



Développer la professionnalité des titulaires du CAP AEPE par le développement de compétences permettant :

- Une vision globale du développement du jeune enfant
- Une dimension éducative renforcée dans la prise en charge de l'enfant
- L'intervention dans des modes d'accueil pluridisciplinaires et innovants ouverts à la diversité
- un positionnement professionnel adapté aux situations diverses
- La participation à l'accompagnement à la parentalité
- Le bon fonctionnement en équipe

La finalité du diplôme



Le CAP Accompagnant éducatif petite enfance est **le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance.**

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans **le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité.** Il participe avec les autres professionnels, à **la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.**

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

Le titulaire du CAP PE exerce son activité :

- En établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) , d'accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- En école maternelle ;
- À domicile, en maison d'assistants maternels (MAM) ;

Les dénominations professionnelles



Le titulaire du CAP Accompagnant éducatif petite enfance est dénommé différemment selon les contextes d'exercice professionnel. A titre d'exemples, ces professionnels sont identifiés actuellement sous les terminologies suivantes :

Ecole maternelle, accueil collectif de mineurs	Etablissements ou services d'accueil collectif des enfants de moins de six ans	Domicile
<ul style="list-style-type: none">▪ Agent territorial spécialisé des écoles maternelles▪ Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant▪ Assistant éducatif petite enfance▪ Adjoint/agent d'animation	<ul style="list-style-type: none">▪ Auxiliaire petite enfance▪ Agent social▪ Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant▪ Assistant éducatif petite enfance	<ul style="list-style-type: none">▪ Garde d'enfant à domicile▪ Assistant maternel▪ Employé à domicile▪ Employé familial auprès d'enfant

Le RAP



L'exercice du métier prend en compte en permanence et de manière transverse :

- le développement et les besoins fondamentaux de l'enfant ;
- les besoins éducatifs spécifiques aux enfants en situation de vulnérabilité ou en situation de handicap ;
- le contexte professionnel : réglementation en vigueur, travail en équipe.... ;
- la prévention des risques pour l'enfant ;
- la santé et la sécurité au travail.

Le RAP



Dans une finalité éducative, le titulaire du CAP AEPE conduit différentes activités (animation éveil, soins, liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels): certaines sont communes aux différents contextes professionnels, d'autres sont spécifiques

Activités communes aux différents contextes d'exercice professionnel	1. Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages	1.1. Mise en œuvre des conditions favorables au jeu libre et à l'expérimentation 1.2. Mise en œuvre d'activité d'éveil
	2. Prendre soin et accompagner dans les activités de la vie quotidienne	2.1. Réalisation des soins du quotidien et accompagnement de l'enfant dans les apprentissages 2.2. Application des protocoles liés à la santé de l'enfant
	3. Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels	3.1. Accueil de l'enfant et de sa famille 3.2. Partage d'informations avec l'équipe et les autres professionnels
Activités spécifiques	4. Exercer son activité en école maternelle	4.1. Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant 4.2. Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux
	5. Exercer son activité en EAJE et en ACM	5.1. Participation à la mise en œuvre du projet d'établissement et du projet pédagogique
	6. Exercer son activité à son domicile, celui des parents ou en maisons d'assistants maternels	6.1. Négociation du cadre de l'accueil : organisationnel et conventionnel 6.2. Sécurisation des espaces de vie de l'enfant 6.3. Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant 6.4. Elaboration des repas

Le référentiel de certification



Compétences communes aux différents contextes d'exercice professionnel	Compétences communes transversales
	T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte
	T2 - Adopter une posture professionnelle adaptée
	T3 - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
	T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
T5 - Organiser son action	
Compétences spécifiques aux secteurs d'activités	Compétences communes de réalisation
	RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
	RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
	RC3 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
	RC4 - Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant
RS1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant	
RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle	
RS3 - Négocier le cadre de l'accueil	
RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant	
RS5 - Elaborer des repas	

Le référentiel de certification



Pour chaque compétence, identification

- des performances attendues en situation professionnelle
- des critères d'évaluation
- des connaissances à mobiliser en situation professionnelle
- des indicateurs d'évaluation

Exemple :

T2. Adopter une posture professionnelle adaptée			
➤ Prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Respecter l'altérité de l'enfant et de sa famille Respecter les règles professionnelles applicables au contexte	Absence de jugement Respect de la discrétion, de la réserve et du secret professionnels	Les/droits de l'enfant Notion d'évolution sociologique de la famille : <ul style="list-style-type: none"> - rôle des parents ; - différentes formes de famille (famille monoparentale, famille recomposée, famille homoparentale) ; - vulnérabilité des familles (précarité, famille migrante, parents en situation de handicap) Les stéréotypes de genre concernant les professionnels et les enfants Principe de laïcité Notions et repères d'éthique et de déontologie <ul style="list-style-type: none"> • Secret professionnel et les conditions de sa levée, discrétion professionnelle, secret partagé, • Les valeurs, les normes et les règles professionnelles Notion juridique de responsabilité (civile et pénale)	Présenter les principes relatifs aux droits de l'enfant Dans une situation donnée, <ul style="list-style-type: none"> • repérer comment ses propres références influencent la mise en œuvre de l'accueil des enfants • appliquer les règles déontologiques notamment la confidentialité et le secret professionnel partagé • appliquer les obligations liées à sa fonction : <ul style="list-style-type: none"> • en relation avec les parents : respect des valeurs, des croyances et des références culturelles, notamment dans le cadre du projet éducatif, respect de la vie privée, • en relation avec la structure d'accueil : respect du projet éducatif et du règlement intérieur (projet d'accueil)

Le référentiel de certification



Pour la maîtrise d'une compétence, certains savoirs associés des autres compétences doivent être mobilisés

Exemple :

T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement			
➤ Adapter sa communication avec la famille en fonction du projet du lieu d'accueil			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Créer une situation d'échange avec la famille Favoriser le dialogue, l'expression, la coopération de la famille Favoriser les échanges entre les familles Adopter une attitude bienveillante, rassurante et respectueuse de la famille	Respect des règles déontologiques Qualité de l'écoute, du questionnement, de la reformulation	Les situations de communication entre les familles et les professionnels	Dans une situation donnée, <ul style="list-style-type: none"> analyser la variété des situations de communication expliciter les fonctions de la communication repérer les facteurs qui influencent la communication entre les personnes (facteurs favorisant, freins) proposer des attitudes adaptées face à une situation de communication orale difficile
➤ Inscrire son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle			
Performances attendues	Critères d'évaluation	Savoirs associés	
		Connaissances	Indicateurs d'évaluation
Discerner les informations à transmettre Transmettre et rendre compte de ses observations et de ses interventions Participer à une réunion de travail	Respect des règles déontologiques Transmission de messages pertinents aux membres de l'équipe Utilisation appropriée d'outils de communication Utilisation d'un langage et d'un vocabulaire professionnels Formulation claire d'un problème à résoudre, d'une information à communiquer	Les formes de communication et les outils de communication professionnelle	Enoncer les mécanismes essentiels de la communication appliqués aux relations de travail : collègues, supérieurs hiérarchiques... Dans une situation donnée ; <ul style="list-style-type: none"> identifier la diversité des formes de communication (écrite, orale, visuelle) utiliser les outils de communication usuels

+ savoirs associés des compétences :

T1 : identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel

T2 : prendre en compte les dimensions éthiques et déontologiques de son intervention

T2 : adopter un regard critique sur sa pratique professionnelle

T5 : organiser son action

Le PRAP



PRAP PE	CAP AEPE
<p>Compétence 1 Etre capable de se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement</p>	<p>Compétence commune transversale T1 « Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel »</p> <p>Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques professionnels (enjeux, acteurs)</p>
<p>Compétence 2 Etre capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.</p>	<p>Compétence T2 « Adopter une posture professionnelle adaptée » « Prendre en compte la dimension santé et sécurité au travail »</p>
<p>Compétence 3 Etre capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement.</p>	<p>Plusieurs compétences de réalisation mobilisent des compétences en S&ST Exemple: RC 3 « Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages » → Connaissances : le portage, l'installation et la mobilisation de l'enfant (liens avec la PRAP)</p>

Le référentiel de certification



➤ Une répartition des compétences et des savoirs en 3 blocs

BLOCS	ACTIVITES	COMPETENCES
EP1 ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT	Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages	T1 - Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte
		T2 - Adopter une posture professionnelle adaptée
	Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne	RC1 - Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
		RC2 - Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
		RC3 - Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
RC4 - Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant		
EP2 EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF	Inscrire son action dans le réseau des relations enfant-parents-professionnels	T3 - Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
		T4 - Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
	Exercer son activité en école maternelle Exercer son activité en EAJE et en ACM	RS 1 - Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
		RS2 - Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle
EP3 EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL	Exercer son activité a son domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels	T5 - Organiser son action
		RS3 - Négocier le cadre de l'accueil
		RS4 - Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
		RS5 - Elaborer des repas

Le règlement d'examen



- Principe : **une unité = un bloc de compétences**

Certificat d'aptitude professionnelle Accompagnant éducatif petite enfance			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés) Enseignement à distance - candidats libres	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Mode	Durée
Unités professionnelles					
EP1 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT	UP1	7⁽¹⁾	CCF⁽²⁾	Ponctuel oral	25 min (+ 1h PSE)
EP2 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF	UP2	4	CCF	Ponctuel écrit	1 h 30
EP3 : EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL	UP3	4	CCF	Ponctuel pratique et oral	Maximum 2 h



EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant

coef 7 (dont 1 pour la PSE)

CCF

- S1 = épreuve orale en centre de formation
 - Présentation d'une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages

- S2 = évaluation au cours d'une PFMP (dernière année de formation – minimum 4 semaines en EAJE)



EP2 : Exercer son activité en accueil collectif

Coef 4

CCF

- S1 = épreuve écrite en centre de formation
- S2 = évaluation au cours d'une PFMP (dernière année de formation – minimum 4 semaines en EAJE ou école maternelle ou ACM de moins de 6 ans)



EP3 : Exercer son activité en accueil individuel

Coef 4

CCF

Epreuve orale :

- Exposé du candidat puis entretien d'une durée totale de 25 minutes
- Temps de préparation éventuel : 1 h 30
- Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire.

Remarque : les AMA et les employés à domicile ont la possibilité de présenter un projet d'accueil réel qui prend appui sur leur contexte d'intervention professionnel du domicile

Les périodes de formation en milieu professionnel



Principes :

- **Seize semaines** sur l'ensemble de la formation pour un cycle de deux ans dont au minimum 8 semaines en année de terminale
- **Complémentarité** des lieux
 - établissements et services d'accueil de la petite enfance
 - le domicile privé de l'assistant maternel agréé (AMA) et les maisons d'assistants maternels,
 - les organismes de services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans.

Des exigences :

- Pour les candidats de la formation initiale sous statut scolaire, au minimum :
 - une période d'une durée minimale de 4 semaines est réalisée en école maternelle ou EAJE ou ACM (moins de 6 ans) ;
 - une autre période d'une durée minimale de 4 semaines est réalisée en EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou auprès d'un organisme de services à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfants de moins de 3 ans.

Les périodes de formation en milieu professionnel



Exigences pour les candidats relevant d'un organisme de formation :

Epreuves du CAP AEPE	EP1 : accompagner le développement du jeune enfant	EP2 : exercer son activité en milieu collectif	Durée de PFMP complémentaire pour répondre à la réglementation	TOTAL (en semaine)
Lieux de PFMP Statut	EAJE ou auprès d'un assistant maternel agréé ou service d'aide à domicile offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	Ecole maternelle ou en EAJE ou en ACM (moins de 6 ans)		
Formation initiale sous statut scolaire en CCF	Au moins 4 semaines de PFMP	Au moins 4 semaines de PFMP	8 semaines dans une structure de la petite enfance	16
Formation continue : stagiaires sans expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance	Au moins 4 semaines de PFMP	Au moins 4 semaines de PFMP	8 semaines dans une structure de la petite enfance	16
Formation continue : stagiaires avec expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance	Les attestations de formation en milieu professionnel sont remplacées par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a exercé les activités dans un ou plusieurs secteurs d'activités du CAP Accompagnant éducatif petite enfance en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.			8

Les points de vigilance pour la mise en œuvre de la réforme



CAP AEPE = socle commun aux formations des professionnels de la petite enfance

Evolution des contenus d'enseignement :

- renforcement du contenu éducatif en l'adaptant aux nouveaux besoins (prise en compte de l'évolution des savoirs)
- des compétences accrues en matière d'activités d'éveil et d'animation
- sensibilisation à l'échange régulier avec chaque parent, aux enfants en situation de handicap, aux nouvelles formes de parentalité, à l'égalité filles -garçons, à la lutte contre les stéréotypes.



Vers une réelle articulation de la formation avec le milieu professionnel

- Une réflexion en équipe pour la répartition et les objectifs de chaque PFMP
- Une évolution des pratiques pédagogiques : nécessité de travailler avec les élèves ou stagiaires à partir de l'analyse des pratiques (permettre à l'élève/au stagiaire de comprendre, d'analyser les pratiques, de justifier et argumenter les choix réalisés) = préparation et exploitation des PFMP

Les points de vigilance pour la mise en œuvre de la réforme



L'orientation des élèves

- Accroître la mixité dans les métiers de la petite enfance : métiers très féminisés

Extrait du plan d'action :

« **Démarche concertée à prévoir Education Nationale-Familles**

*Remise à jour **des supports d'information sur les métiers**, notamment en direction des conseillers d'orientation scolaires, des conseillers pour l'emploi et des missions locales à l'occasion de la refonte des diplômes, pour intégrer la dimension de la mixité et ainsi promouvoir les métiers de la petite enfance auprès des femmes mais également des hommes »*

Quelques repères pour la répartition des enseignements



BLOCS DE COMPETENCES		PROPOSITION DE REPARTITION		
		1ère année	2ème année	TOTAL
BLOC 1	ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT	300	200	500
BLOC 2	EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF	36	37,5	93,5
		20		
BLOC 3	EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL	120	187,5	307,5
TOTAL		476	425	901

Merci de votre attention